

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

**Étaient présents** : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sylvain JOUMIER, Sophie KERVERN, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Jérôme CAPPELLO donne pouvoir à Nadine GOHARD et Sandrine JOURNE à Daniel BOSSE.

**Était absent** : Laurent MEULENYSER

**Secrétaire de séance** : Laurence VAUVERT.

Madame le maire ouvre la séance à 19h00 constatant que le quorum est atteint.  
Elle annonce que le point n° 9 inscrit à l'ordre du jour de la convocation est retiré.

Elle propose l'inscription d'un point supplémentaire relatif à l'avis du commissaire enquêteur sur le projet de modification des limites communales de Beynes et Thiverval-Grignon.  
Les membres du conseil municipal acceptent cette inscription qui sera présentée en début de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

##### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022

M. Bertrand VACHETTE demande de préciser le nom des associations.

le compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022 est adopté,

à l'unanimité des votants. (14 voix)

##### 2. POINT AJOUTE : avis du CM sur la modification des limites communales de Beynes et Thiverval-Grignon

Madame le maire rappelle qu'il a été décidé de procéder à une enquête publique dans le cadre du projet de reconstruction du collège à Beynes.

Conjointement, la commune de Beynes et le département ont cherché un site répondant aux critères fixés par les services du département pour l'implantation d'un collège, sur la

commune de Beynes. Après avoir envisagé un autre site sur la commune de Beynes, il a été décidé de maintenir l'établissement public dans un environnement au plus proche du quartier « le Val des 4 Pignons ». Le choix s'est porté sur une parcelle adéquate au projet mais située sur la commune voisine de Thiverval-Grignon.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 janvier au 18 février 2022, avec une permanence organisée à Thiverval-Grignon, le 27 janvier et deux autres permanences à Beynes les 11 et 17 février 2022.

A la clôture de l'enquête, une association de Beynes et 56 particuliers ont émis un avis, dont 47 sur le registre de Thiverval-Grignon.

Le rapport d'enquête publique est consultable sur le site Internet de la commune.

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur, émettant un avis défavorable et considérant la volonté affirmée de la municipalité de préserver les terres agricoles, l'opposition d'une partie de la population de Thiverval-Grignon à ce projet et qu'une alternative d'implantation est envisageable sur le territoire de Beynes,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, **approuve** les conclusions du commissaire enquêteur et acte l'arrêt du projet (14 voix)

### **3. Modification des statuts du SEY**

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit d'adopter la modification des statuts du SEY lui attribuant la compétence en matière de mobilité propre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

### **4. Adhésion à la compétence en matière de mobilité propre du SEY**

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit d'approuver l'adhésion de la commune à la compétence en matière de mobilité propre du SEY, permettant la prise en charge par le SEY des frais occasionnés par les bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment installées à Folleville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

### **5. Demande de renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine**

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il s'agit de renouveler la demande de dérogation de l'organisation du temps scolaire pour conserver la semaine à 4 jours, pour la période de 2021 à 2023, tel que souhaitée unanimement par le conseil d'école le 15 novembre 2021.

Demande différée en raison du covid.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

### **6. Avenant à la convention de réservation de berceaux de la crèche LPCR de Thiverval-Grignon**

Mme Laurence VAUVERT explique qu'il s'agit d'autoriser Madame le maire à signer un avenant à la convention de réservation de berceaux, et notamment les conditions financières, pour permettre le reversement du « bonus-territoire » de la CAFY, jusqu'à présent versé à la commune et qui, à compter de 2023, le sera directement à l'établissement.

Le présent avenant indique que LPCR effectuera le reversement de ce bonus-territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

**7. Subvention « mobilité » par le Département pour la sécurisation des abords de l'école maternelle**

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il convient de solliciter le Département des Yvelines, au sein de son service mobilité, dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école maternelle de Thiverval, par la pose de barrières de sécurité fixes et l'aménagement de la traversée piétonne, fréquentée par les écoliers.

Le coût de l'opération est de : 11 509,00€ H.T

La subvention est de 80% du coût HT, plafonné à 11 700€, soit = **9 207,20€**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

**8. Subvention fonds de concours Cœur d'Yvelines pour la sécurisation des abords de l'école primaire de Grignon et de l'arrêt de bus scolaire de Folleville**

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il convient de solliciter le fonds de concours 2020-2022 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école primaire de Grignon et l'arrêt de bus scolaire de Folleville, par la pose de barrières de sécurité fixes et l'aménagement des traversées piétonnes, fréquentées par les écoliers.

Le coût de l'opération est de : 19 627€ H.T

La subvention est de 50% du coût HT, soit **9 813,50€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

**9. Subvention fonds de concours Cœur d'Yvelines pour l'achat de tables extérieures de pique-nique – POINT RETIRÉ –**

Ce projet n'entre pas dans la nomenclature des subventions attribuées par la CCCY.

**10. Subvention fonds de concours Cœur d'Yvelines pour la réfection et l'isolement de toiture du Lazaret**

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il convient de solliciter le fonds de concours 2020-2022 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines afin d'effectuer la réfection complète avec isolation de la toiture du Lazaret, bâtiment situé à Folleville.

Le coût de l'opération est de : 62 186,33€ H.T

La subvention est de 50% du coût HT, soit **31 093,16€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (14 voix)

**TOUR DE TABLE :**

**Monsieur Michel BUXERAUD** demande des nouvelles du dossier AgroParisTech.

Mme le maire répond qu'il n'y a pas d'avancée majeure et que Grignon 2026 poursuit le travail avec les investisseurs intéressés.

Elle précise que les rencontres avec les candidats aux élections législatives ont permis d'aborder le sujet.

Madame **Claire LANDRY** propose la création d'un groupe « WhatsApp » pour que les informations importantes puissent être diffusées pendant les congés d'été.

**Monsieur Bertrand VACHETTE** constate que les plots en face de la mairie et dans le virage de la rue de Rougement sont régulièrement endommagés.

Mme le maire répond être en recherche d'une alternative à ces plots qui semblent trop petits pour être visibles des automobilistes.

**Madame Catherine LANEN** rapporte avoir visité la plateforme SEPUR et annonce qu'en 2024, le tri des déchets organiques sera mis en place.

**Monsieur Didier BRILLANT** demande s'il est possible d'étudier la couverture partielle du terrain de pétanque.

Il remercie les Enfants de la Terre pour la chasse à l'œuf. Les retours sont très positifs.

**Monsieur Daniel BOSSE** souhaite remercier vivement :

- Mme Hélène COME et Catherine LANEN pour le travail sur les aires de jeux
- Mme Laurence VAUVERT et M. Sylvain JOUMIER pour leur grande implication dans la fête du village
- M. Jean-Pierre JOLIVET et son équipe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.